

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 20 novembre 2025

DCM N° 25-11-20-16

Objet : Subvention pour l'acquisition d'un drapeau au profit de la Société des Membres de la Légion d'Honneur Comité de Metz.

Dans le cadre de sa politique de soutien au tissu associatif, notamment dans le domaine de la mémoire, la ville de Metz souhaite apporter sa contribution à la Société des Membres de la Légion d'Honneur Comité de Metz.

Celle-ci a en effet décidé de procéder à l'achat d'un nouveau drapeau tricolore, qui remplacera l'ancien, actuellement hors d'usage, afin de permettre à cette association de poursuivre sa participation aux manifestations et commémorations mémorielles et patriotiques dans l'agglomération messine.

Sur un budget prévisionnel de 2016,23 euros, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter une subvention à hauteur de 500 euros à cette occasion.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des finances et ressources entendue,

CONSIDERANT que la Ville de Metz souhaite apporter sa contribution à l'acquisition d'un nouveau drapeau par la Société des Membres de la Légion d'Honneur Comité de Metz.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention au profit de la Société des Membres de la Légion d'Honneur pour l'acquisition d'un nouveau drapeau pour un montant de 500 euros.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces connexes à cette affaire, et notamment la lettre de notification portant rappel

de l'objet de la subvention, de leur condition d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz, d'en recouvrer tout en partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'activité de l'action subventionnée.

Service à l'origine de la DCM : Protocole
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions